

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE492

présenté par

Mme Santais, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, M. Saddier, M. Ginesy et M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« en tenant compte des enjeux transfrontaliers liés à ces territoires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les territoires de montagne sont majoritairement des territoires frontaliers. De ce fait, ils sont confrontés à des problématiques propres : flux pendulaires de personnes ; important transit de marchandises...

Le présent amendement a donc pour objet d'inscrire dans le texte cette spécificité.